



REGROUPEMENT D'INVESTISSEURS POUR L'HABITATION ABORDABLE

Un regroupement d'investisseurs pour le logement abordable a été constitué à l'initiative du Fonds de solidarité FTQ et réunit une somme totale de 151 millions \$. Le regroupement d'investisseurs est composé :

- du gouvernement du Canada (SCHL), qui investit **30 millions \$**
- du gouvernement du Québec (SHQ), qui investit **30 millions \$**
- d'Ivanhoé Cambridge, qui investit **30 millions \$**
- du Fonds de solidarité, FTQ qui investit **30 millions \$**
- et d'autres investisseurs à caractère social qui investissent collectivement **31 millions \$** :
 - Fondation Lucie et André Chagnon (**20 millions \$**)
 - Fondation Mirrella et Lino Saputo (**5 millions \$**)
 - Fondation : (**5 millions \$**)
 - Fondation J. Armand Bombardier : (**1 million \$**)
- **L'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ)** agira comme agent des prêteurs.
- La mise en place de la structure juridique de ce regroupement d'investisseurs a été réalisée par la firme **Lavery Avocats**.

Objectifs :

- **Pérenniser l'offre de logements abordables** au Québec ;
- Investir, **projet par projet**, pour la **construction ou pour l'acquisition et la rénovation** d'immeubles à vocation sociale, communautaire ou abordables et familiaux, partout au Québec ;
 - des projets qui répondent à des critères préétablis permettant l'analyse **rapide** des dossiers pour **profiter des occasions du marché** ;
- Associer des intervenants du milieu au moyen de contributions **directes et flexibles** (**apport total d'environ 30 millions \$**) ;

- Assurer la rénovation des bâtiments et des logements **sans déplacer les locataires** ;
- Permettre d'intégrer des critères novateurs pour la rénovation de logements abordables, comme :
 - Performance écoénergétique des bâtiments ;
 - Accessibilité en fonction des clientèles ciblées (tout type de clientèle : personnes handicapées, familles, etc.)
 - Logements familiaux (2 chambres et plus) ;
 - Planification nécessaire à la viabilité des projets à long terme
- Offrir un financement à hauteur de **70 % à 80 % des coûts de construction ou de rénovation** ;
- Permettre un **coût de financement réduit** pour les groupes emprunteurs; les groupes emprunteurs peuvent être, par exemple, des organismes communautaires (OBNL), des coopératives d'habitation ou des offices d'habitation (régionaux ou municipaux).
- Capitaliser sur l'expertise de **l'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ)**, qui veille au financement et au développement de l'habitation communautaire partout au Québec afin de répondre aux besoins actuels des ménages à faible et modeste revenu et d'autres ressources pour identifier et appuyer les organismes-promoteurs partout au Québec.

Types de financement offert :

- Financement hypothécaire (au taux du marché)
- Financement en capital patient sans obligation de remboursement avant 15 ans

Structure de gestion :

- Un syndicat de prêteurs est créé pour octroyer les prêts.
- **L'Association des groupes de ressources techniques du Québec (AGRTQ)** agira comme agent des prêteurs.

Début des activités :

- **L'AGRTQ** commencera à recevoir les demandes de financement à l'automne 2021
- Plus d'information sera disponible sur le site Web de l'AGRTQ